

I - SERVICES PROPOSÉS

L'espace multimédia est composé de 2 postes équipés de logiciel de bureautique et d'un accès au réseau Internet. Il est accessible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

La consultation est libre après inscription auprès des bibliothécaires (pas de réservations).

Le temps est limité à 30 mn. Chaque usager pourra conserver sa session de travail si les postes ne sont pas demandés par d'autres utilisateurs.

L'impression de documents est possible mais doit être demandée au personnel. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal :

- l'impression en noir est gratuite dans la limite de 5 feuilles par usager et par jour d'utilisation ;
- l'impression couleur est payante.

II – MISSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'espace multimédia est un service public.

La consultation d'Internet a pour objet de compléter et d'élargir la documentation proposée aux usagers.

L'équipement en technologies de l'information et de la communication a pour vocation de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche.

III - CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

L'utilisateur doit être inscrit au service bibliothèque et s'acquitter d'un droit d'accès à l'espace multimédia.

L'utilisateur doit signaler sa présence au personnel de la bibliothèque pour que celui-ci lui attribue un poste de consultation. Le travail à deux utilisateurs n'est autorisé que dans la mesure où il ne gêne pas les autres usagers.

L'accès à Internet comme toute utilisation de système informatique est soumis au respect d'un certain nombre de lois visant à la protection des mineurs, la fraude informatique et au respect des droits d'auteurs.

Les enfants de moins de 13 ans devront être accompagnés d'un adulte responsable.

Les enfants de 13 ans à 18 ans devront fournir une autorisation parentale écrite les autorisant à utiliser Internet.

L'utilisateur a la possibilité de conserver ses recherches sur clef USB.

L'utilisateur s'engage à ne pas modifier la configuration informatique mise en place, à ne pas copier ou installer des logiciels, ni éteindre les postes.

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur.

Sont interdits :

Les jeux, les forums de discussion, les sites de « chat », de rencontre, le téléchargement de programme.

L'utilisation des postes informatique doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur réprimant notamment le racisme, le révisionnisme, la pédophilie et la diffamation.

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

IV - RESPECT DE LA CHARTE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites. En cas d'abus ou de non respect de ces règles, le personnel de la bibliothèque peut interrompre la consultation ou l'accès à l'Espace Multimédia.